

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 17 - 19 mai 2000

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2000/INF/9
11 mai 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION— IPSR CAMBODGE 6038.00

Ce document doit être lu conjointement avec l'"Évaluation à mi-parcours de l'IPSR Cambodge 6038.00" (WFP/EB.2/2000/3/6).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).















| RECOMMANDATION AU PAM (JANVIER 2000) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR (AVRIL 2000) | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|---|--|--|
| RÔLE DE PLAIDOYER | | |
| <p>Le rôle de plaidoyer du PAM, aux échelons tant local que national, devrait donner lieu à des actions visant à obtenir des garanties minimales des droits de propriété exercés par les individus et les communautés sur les actifs produits et appuyés par l'IPSR. Il conviendrait, par exemple, de garantir que les terres défrichées dans le cadre d'activités vivres-contre-travail restent la propriété des familles bénéficiaires.</p> | Bureau de pays | <p>De nombreuses activités de redressement du PAM ont pour but non seulement d'assurer la sécurité alimentaire à court terme, mais aussi de créer des actifs durables. La question du droit et de l'accès à la terre, aux forêts, aux zones de pêche, aux établissements d'enseignement et de santé, et à un abri durable doit par conséquent être examinée aux niveaux national et communautaire. La première étape consistera à définir et faire connaître un cadre déontologique compatible avec le programme du PAM au Cambodge. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales en vue d'incorporer et renforcer à tous les niveaux les principes ainsi définis. Pour appliquer une stratégie de plaidoyer dynamique, il faudra que le personnel et les partenaires soient davantage sensibilisés et formés à la question des droits non discriminatoires aux produits alimentaires, aux ressources productives, à l'égalité hommes-femmes et au développement participatif.</p> |
| CIBLAGE | | |
| <p>Un accent moindre devrait être placé sur le ciblage par commune. Le PAM devrait évoluer vers une approche par groupes de communes et planification régionale intégrée.</p> <p>Des méthodologies et des critères analogues devraient être progressivement mis en place pour cibler les communes normalement ciblées et celles en situation d'urgence prolongée. Les critères de ciblage des bénéficiaires des activités du secteur social devraient être plus clairement définis.</p> <p>Le PAM devrait examiner si le processus actuel de ciblage est approprié, en tenant mieux compte des différences régionales, des économies alimentaires locales spécifiques et des stratégies locales de génération de revenu, et vérifier la qualité des données liées à certains indicateurs.</p> <p>Le PAM devrait identifier des groupes cibles distincts présentant des caractéristiques communes d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité (par exemple jeunes veuves,</p> | Bureau de pays | <p>Le développement de l'IPSR sera davantage axé sur la présence durable du PAM et la diversité des projets, notamment dans les zones éloignées, très vulnérables et à faible potentiel. Le bureau de pays a déjà commencé à établir des critères précis pour l'octroi de l'aide aux bénéficiaires, l'appui aux organisations partenaires chargées de l'exécution et les activités à soutenir. Ces critères seront conformes aux principes du PAM et appliqués à tous les nouveaux projets aidés au titre de la nouvelle IPSR.</p> <p>Tout en conservant le système précédent d'approche par groupes de communes dans les districts prioritaires et les zones à faible potentiel en matière d'économie/écologie alimentaire, la nouvelle IPSR va chercher à affiner et à améliorer encore ce système en identifiant des zones clé de regroupement. Ces zones bénéficieront, au cours des trois prochaines années, d'une présence durable et de projets du PAM plus diversifiés; elles seront définies en fonction de trois critères liés les uns aux autres: un regroupement de communes, en s'assurant que l'aide apportée à une série de villages complète celle apportée à une autre série (par exemple des établissements scolaires communs, des</p> |

| RECOMMANDATION AU PAM (JANVIER 2000) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR (AVRIL 2000) | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|--|--|---|
| handicapés et malades chroniques, paysans sans terre sous-employés) et concevoir des interventions ciblées pour répondre à leurs besoins spécifiques. | | accès (routiers) communs aux marchés commerciaux, des régimes communs d'irrigation); des activités de redressement complémentaires, y compris les projets d'aide sociale appliqués parallèlement aux activités VCT pour s'assurer que les personnes les plus vulnérables (par exemple les jeunes veuves, les handicapés ou les personnes âgées) ne sont pas marginalisées; et un lien avec les plans de développement communaux dans le cadre du processus <i>Seila</i> (processus de planification décentralisé du gouvernement). De plus, le PAM va développer ses relations avec ses partenaires les plus efficaces dans les zones pour lesquelles des projets intégrés de développement rural sont prévus ou en cours d'exécution. |
| Le PAM devrait continuer à donner du poids aux évaluations qualitatives faites par des experts connaissant bien les conditions locales; le rôle de l'Unité d'ACV ne devrait pas être de diriger le processus, mais de l'enrichir par des données complémentaires. | Bureau de pays | Les apports qualitatifs sont extrêmement importants pour l'ACV actuelle. L'intégralité du processus de ciblage commence par des discussions entre le personnel de terrain du PAM, les représentants du gouvernement et ceux des ONG, pour déterminer quelles sont les communes vulnérables. La liste de communes ainsi dressée est ensuite filtrée pour ne retenir que les communes considérées comme les plus vulnérables tout en tenant compte des seuils et des limites de financement de l'aide alimentaire du PAM. Le personnel de terrain du PAM rédige des rapports mensuels dont les recommandations sont prises en considération pour modifier le ciblage. |
| SUIVI ET ÉVALUATION | | |
| Le PAM devrait identifier clairement des indicateurs mesurables de l'impact à court terme (sur le déficit alimentaire) et de l'impact à long terme (par exemple sécurité alimentaire, cohésion sociale, risques sanitaires réduits), et des objectifs quantitatifs pour ces indicateurs. | Bureau de pays | Les analyses effectuées en permanence au sein du programme et des unités chargés de l'ACV prouvent que l'aide alimentaire parvient effectivement aux plus pauvres des pauvres et qu'elle est répartie de manière égale entre différents types de ménages tout en permettant de résorber une partie significative du déficit alimentaire. Les recherches en cours sur la question de l'impact à long terme, par exemple sur la sécurité alimentaire et sur la cohésion sociale, doivent être recentrées de manière plus opérationnelle tant en termes de suivi que d'évaluation, et ce sur une base périodique. Le PAM a créé un groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de la nouvelle IPSR, et celui-ci est actuellement en train de définir une série d'indicateurs et de processus qui permettront de mieux suivre et évaluer l'IPSR. |

| RECOMMANDATION AU PAM (JANVIER 2000) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR (AVRIL 2000) | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|---|--|---|
| <p>Le plan actuel de suivi et d'évaluation pour l'an 2000 devrait être réexaminé pour: a) établir un plan de travail plus réaliste, comportant notamment des objectifs spécifiques de recherche, un cadre conceptuel pour l'analyse des données, et des indicateurs plus étroitement définis; et b) inclure un rapport complet sur les effets et l'impact de l'intervention. Le PAM pourrait également tirer bénéfice des apports de consultants plus confirmés pour les questions liées à la sécurité alimentaire.</p> <p>L'évaluation des effets du programme devrait être intégrée dans le système normal de suivi et de rapports, et incorporer les indicateurs permettant d'évaluer (à plus long terme) les impacts. L'importance de rapports réguliers, narratifs et quantitatifs, rendant compte des effets de l'intervention sur la vie des bénéficiaires devrait être soulignée.</p> | <p>Bureau de pays</p> | <p>Bien que dénommé "Système de suivi et d'évaluation", le système actuel est en fait un excellent système de notification et de compte rendu car il permet de recouvrer des informations sur les apports, les processus et les résultats. Il n'y a pas suffisamment de recouvrements systématiques de données pour mesurer les résultats et les effets des projets VCT, ainsi que leur impact sur les bénéficiaires. Le système actuel de notification devrait être réorienté de manière à utiliser les données recueillies. Un système de suivi et d'évaluation permettra de recueillir des données quatre fois par an auprès des mêmes ménages et auprès de ménages-tests dans des villages semblables, et ce à partir du début de l'an 2000. Il restera cependant difficile et peu intéressant sur le plan du rapport coût/efficacité de mesurer l'impact ou les effets des activités d'aide sociale sur les bénéficiaires.</p> <p>Le personnel du PAM et un consultant extérieur sont en train d'analyser le système de notification existant et d'identifier ses points faibles. Leurs recherches portent notamment sur la quantification de l'impact de l'amélioration des infrastructures (réseau routier) et de l'assortiment alimentaire. Ces analyses pourraient permettre de déterminer les changements à effectuer dans les dépenses de transport, de médicaments et de produits alimentaires, et d'augmenter les possibilités de génération de revenu grâce à un meilleur accès, à une consommation accrue tant en quantité qu'en qualité, et par conséquent à une amélioration de la nutrition et à une réduction des fluctuations saisonnières.</p> |
| PARITÉ ENTRE LES SEXES | | |
| <p>Afin d'identifier et de lever les principales contraintes à la participation des ménages dirigés par une jeune femme seule avec enfants aux activités VCT, et pour donner suite aux recommandations de l'étude de 1999 du PAM sur la problématique hommes-femmes, le Programme devrait envisager de travailler en association plus étroite avec le Ministère de la condition féminine. Il serait souhaitable, à cet égard, d'identifier des interventions complémentaires et optionnelles qui répondraient spécifiquement aux besoins nutritionnels et de sécurité alimentaire des ménages dirigés par de jeunes mères seules avec enfants.</p> | <p>Bureau de pays</p> | <p>L'analyse intitulée "En comptant sur nos propres forces/Taam Kamlang" est la première à avoir été réalisée dans le cadre d'une enquête très complète axée sur la problématique hommes-femmes, menée en 1999, et dont les résultats sont en cours de publication dans une série de documents de travail. Elle a permis de déterminer la nouvelle approche intégrée à adopter et d'établir des indicateurs spécifiques pour tout ce qui concerne la pauvreté liée aux problèmes d'alimentation et de parité entre les sexes.</p> |

| RECOMMANDATION AU PAM (JANVIER 2000) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR (AVRIL 2000) | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|---|--|---|
| | | Des interventions spécifiques permettront d'aider les ménages dirigés par de jeunes femmes: garderies d'enfants sur les sites d'intervention du PAM, étangs piscicoles, pépinières, plantations, etc. De nouveaux projets sont envisagés en étroite consultation/coopération avec le Ministère de la condition féminine. |
| PROGRAMME | | |
| <p>Les évaluations techniques annuelles des projets VCT devraient continuer, mais elles devraient également comparer des projets récemment achevés à ceux qui ont été entrepris au cours des trois dernières années.</p> <p>Les évaluations techniques devraient comparer des projets autonomes PAM/Ministère du développement rural aux projets appuyés par d'autres organismes de développement dans le cadre d'accords d'assistance technique ou d'entretien. L'analyse coûts-avantages devrait prendre en compte les recommandations dérivées de l'étude comparative.</p> | Bureau de pays | Les évaluations techniques annuelles se poursuivront, avec toutefois une portée plus étendue. Une analyse coûts-avantages comparant les projets PAM/Ministère du développement rural avec ceux appuyés par d'autres partenaires de l'assistance technique sera incluse dans la prochaine évaluation technique. |
| Le choix des projets du secteur social devrait suivre des critères explicites et une classification des priorités plutôt que de se fonder exclusivement sur l'appréciation de l'efficacité et de la fiabilité des partenaires d'exécution. Par souci de durabilité, il conviendrait de veiller de plus près aux projets mis en oeuvre par les ministères du gouvernement. | Bureau de pays | Les critères à remplir pour pouvoir bénéficier des projets soutenus par le PAM (critères concernant les bénéficiaires, la fiabilité et les objectifs des organisations partenaires, la stratégie et les activités) sont en cours d'élaboration en étroite consultation avec les Ministères concernés, les ONG et le personnel de terrain du PAM. Les Ministères concernés seront ensuite impliqués davantage encore, tandis que le PAM mettra l'accent sur le renforcement des capacités aux niveaux central et local. |
| Le PAM devrait resserrer sa collaboration avec l'UNICEF et avec les organismes gouvernementaux et les ONG qui traitent spécifiquement des questions sanitaires familiales. Le cas échéant, les activités menées dans le cadre du projet d'action rapide du PAM (projet Cambodge 6188.00) devraient être plus étroitement associées aux projets VCT. | Bureau de pays | D'autres institutions du système des Nations Unies, ainsi que des organismes gouvernementaux et des ONG ayant intégré des programmes de développement qui traitent spécifiquement des questions de soins familiaux ont été consultés pour la préparation de la nouvelle IPSR. Des interventions complémentaires ont été prévues dans les nouveaux lieux d'implantation du Programme de l'UNICEF intitulé "Action communautaire en faveur des droits de l'enfant". Les autres exemples de coopération concernent le lancement d'enquêtes conjointes sur la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire avec les organisations soeurs et les ONG concernées. Le PAM cherche à impliquer davantage encore les institutions gouvernementales dans ce |

| RECOMMANDATION AU PAM (JANVIER 2000) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR (AVRIL 2000) | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|--|--|---|
| | | secteur, de même que dans la préparation du projet de développement 6188.00 sur les suppléments alimentaires, qui complètent les initiatives prises par ses partenaires dans le domaine du développement communautaire. |
| <p>Le projet pilote d'alimentation scolaire devrait être maintenu dans les groupes d'écoles où les apports additionnels d'EQUIP et du ministère sont disponibles. Chaque fois que possible, des programmes complémentaires par zone dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de la nutrition devraient être mis en oeuvre pour mieux favoriser la mobilisation et l'engagement des communautés.</p> <p>Le bureau de pays devrait étudier dès que possible des mécanismes de financement de ce projet indépendamment de l'IPSR, de préférence avant la fin de 2001.</p> | Bureau de pays | Le projet pilote d'alimentation scolaire sera maintenu à chaque fois que le PAM sera sûr qu'il bénéficiera de l'apport d'EQUIP, projet soutenu par la Banque mondiale. Une mission d'évaluation mixte UNESCO/PAM, prévue pour juin 2000, sera chargée de déterminer s'il est opportun de développer davantage encore les activités avec EQUIP et d'autres partenaires potentiels, en dehors de l'IPSR, à partir de l'année scolaire 2001/2002. Les institutions gouvernementales et les organisations partenaires seront invitées à effectuer des interventions complémentaires dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de la nutrition. |
| Les banques de riz devraient être généralisées dans les communes ciblées, sous réserve d'une formation préalable aux mécanismes du crédit et d'un suivi strict des résultats. Les normes comptables, les contrats et la présentation des rapports devront être normalisés par le Ministère du développement rural et le PAM, étant entendu que la dotation initiale en riz faite par le PAM est un apport de démarrage strictement non renouvelable. | Bureau de pays | Le PAM collaborera avec le Ministère du développement rural pour mettre au point les modalités standards, en matière de formation et d'exécution, qui permettront de développer les banques de riz dans les communes ciblées. |
| RENFORCEMENT DES CAPACITÉS | | |
| En tant qu'élément de sa stratégie de retrait, le PAM devrait élaborer avec ses partenaires un calendrier de formation. La capacité de ces partenaires de réunir des fonds pour financer les apports et les services nécessaires devra être déterminée avant la fin de l'élargissement de trois ans de l'IPSR. | Bureau de pays | Les activités de renforcement des capacités des partenaires opérationnels seront un élément central de l'expansion de l'IPSR et de la stratégie de retrait du PAM. Le personnel du PAM et de ses homologues devrait disposer des qualifications nécessaires pour recourir à des approches participatives dans ses activités avec les communautés, afin d'être en mesure d'évaluer avec efficacité l'application de cette approche avec d'autres partenaires. Il devrait également pouvoir utiliser avec un maximum de précision les systèmes de suivi. |

| RECOMMANDATION AU PAM (JANVIER 2000) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR (AVRIL 2000) | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|--|--|---|
| <p>Le PAM devrait chercher plus activement à faciliter le débat à l'échelon des communes et des villages dans le cadre du processus de <i>Seila</i> et son équivalent dans d'autres régions. Il pourrait, par exemple, sensibiliser les animateurs villageois aux possibilités offertes par les projets basés sur l'aide alimentaire.</p> | <p>Bureau de pays</p> | <p>Le renforcement des capacités des communautés locales sera un élément central du prochain élargissement de l'IPSR. Le PAM collaborera avec le processus <i>Seila</i> et contribuera au développement de ce processus, permettant ainsi de consolider l'identification communautaire aux projets qu'il soutient et le sentiment des collectivités concernées que ces projets leur "appartiennent". Par l'intermédiaire du Ministère du développement rural, le bureau de pays est en train de resserrer les liens entre le processus de planification locale <i>Seila</i> et le programme du PAM. En l'an 2000, une évaluation conjointe PAM/gouvernement/PNUD de la collaboration du PAM avec "Seila" sera effectuée avant l'élargissement de l'IPSR à d'autres provinces en 2002.</p> |
| <p>Le travail de renforcement des capacités du personnel devrait être inscrit dans une stratégie claire de développement des carrières professionnelles. Il conviendrait de chercher plus avant à établir un cadre pour la formation du personnel, la sélection des stagiaires et le choix des domaines de formation pour élargir la gamme des qualifications et l'expérience du personnel.</p> <p>Un système de suivi devrait être mis en place pour évaluer les progrès accomplis dans le domaine du renforcement des capacités du personnel et des partenaires d'exécution.</p> | <p>Bureau de pays</p> | <p>Pour dresser un inventaire précis des insuffisances en matière de connaissances et de qualifications, l'IPSR procède à une évaluation des besoins de formation du personnel du PAM et du personnel concerné au Ministère du développement rural. Cette évaluation sera suivie par l'établissement d'un plan de formation aux différents aspects spécifiques de l'aide alimentaire, à la gestion, au suivi et à l'évaluation. Les séminaires de formation destinés au personnel gouvernemental, et consacrés à la problématique hommes-femmes et au développement, au développement communautaire, aux activités de plaidoyer et aux connaissances techniques nécessaires aux activités VCT, continueront à être organisés régulièrement. Dans le même temps, l'unité chargée de l'ACV poursuivra, avec sept ministères homologues, sa série de séances de formation et de séminaires consacrés à l'analyse de la sécurité alimentaire, au ciblage, au SIG, à la cartographie et à l'analyse statistique, dans le but de transmettre la gestion de ces différentes fonctions avant la fin de l'IPSR de trois ans.</p> |
| LOGISTIQUE | | |
| <p>Le transfert des opérations de transport de la CRC au secteur commercial devrait se poursuivre, et être achevé vers la fin 2000, sous réserve d'un examen complet de la rentabilité de l'arrangement.</p> <p>Le PAM devrait élaborer une stratégie en vue de la cession, vers la fin 2000, des actifs lui appartenant et exploités par la</p> | <p>Bureau de pays</p> | <p>Un expert en logistique a aidé le bureau de pays à mettre au point différentes solutions de cession et à établir un plan pour la cession des camions. Ces solutions ont été approuvées par le siège. Une action de grande ampleur est en cours pour suivre, évaluer et rendre compte des résultats des opérations de transfert au secteur commercial mesurées en termes de tonnes et de temps de livraison après réception des instructions relatives au transport terrestre. L'accord en vigueur sera</p> |

| RECOMMANDATION AU PAM (JANVIER 2000) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR (AVRIL 2000) | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|---|--|--|
| CRC (camions, matériels d'atelier et outillage). | | <p>amendé de manière à confirmer l'acceptation de la CRC d'organiser le séminaire sans Conseiller du PAM et d'assumer la responsabilité de la sécurité et de la fiabilité des camions. D'autres transporteurs seront inscrits sur la liste de présélection (renseignements commerciaux, entretiens et questionnaires), les conditions exigées seront réexaminées et les honoraires des transporteurs commerciaux renégociés.</p> <p>Le bureau de pays doit encore terminer l'inventaire et évaluer la valeur des pièces détachées (y compris les pneus), des outils et des équipements, céder les pièces détachées et les pneus de camions restants et enfin se défaire des camions selon le plan prévu.</p> |
| Le PAM devrait introduire une formation régulière des personnels logistiques à la gestion des entrepôts, des pertes et des déversements et à l'établissement de rapports. Des procédures et des formulaires normalisés devraient être introduits d'urgence. | Bureau de pays | Le bureau de pays embauchera du personnel logistique pour garder ses entrepôts dans les provinces (ce personnel sera payé par TTEM), organisera un séminaire de gestion des entrepôts et des stocks dans le cadre duquel il présentera des modules de formation à des procédures et des formulaires normalisés, y compris les procédures de gestion des pertes post-c.a.f. et mettra sur pied une série de séminaires à l'intention de son propre personnel et, ultérieurement, d'un certain nombre de membres sélectionnés du personnel concerné de l'administration nationale. |
| PERSPECTIVES | | |
| Lors de l'élaboration d'un élargissement de l'IPSR, le PAM devra examiner chacune des composantes de l'intervention en vue d'éliminer graduellement le soutien de certaines activités, conformément au calendrier de redressement. Une évaluation réaliste devra être faite des conditions à réunir avant de faire évoluer certaines composantes vers des projets de développement; le retrait de certains éléments opérationnels devra aussi être prévu dans le calendrier. Le gouvernement, les ONG et les partenaires intergouvernementaux devraient être associés à la planification de la nouvelle IPSR pour que la stratégie de retrait, les risques et les hypothèses soient bien compris et recueillent l'adhésion de tous. | Bureau de pays | Tous les éléments constitutifs du nouvel élargissement de l'IPSR ont été conçus de manière à permettre, encourager et favoriser un retrait répétitif des activités de redressement tout en évaluant dans le même temps les possibilités de transférer ces activités dans des projets de "développement" et en identifiant de nouvelles approches. Ce processus sera mené à bien de la manière la plus ouverte et la plus participative possible. |